

Paris revoit son PLU pour des logements plus économes en énergie

Avec la modification du Plan local d'urbanisme de Paris, la loi prévoit désormais de rendre les logements plus économes en énergie.



Les nouveaux immeubles devront fonctionner grâce aux énergies renouvelables comme les panneaux solaires.

À Paris, cet été, il a PLU ! Plus précisément, lors du Conseil de Paris de juillet ont été votées des modifications du Plan local d'urbanisme (PLU), feuille de route indispensable pour faire évoluer le visage de la capitale. Il avait déjà fait l'objet de deux adaptations en 2009 et en 2012. Comme les précédentes, cette procédure a un objectif simple : accélérer la mise en œuvre des priorités de la mandature. Parmi celles-ci, on trouve la transition énergétique. Ainsi, un article 15, intitulé « performances énergétiques et environnementales » est créé.

Des logements économes en énergie

Il prévoit notamment dans les constructions existantes, sauf impossibilité majeure, l'obligation d'installations de dispositifs d'économie d'énergie. L'utilisation de matériaux naturels, renouvelables, recyclables doit être « privilégiée » dans le cadre de travaux. Et pour « lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain », il est recommandé d'utiliser, pour l'enduit ou le revêtement des façades, des matériaux absorbant peu le rayonnement solaire. Côté

logements neufs, leur conception doit prendre en compte une triple dimension : sobriété énergétique, efficacité en choisissant des équipements (chauffage, éclairage) qui consomment peu et recourent à des énergies renouvelables. Ainsi, les projets de plus de 1 500 m² de surface de plancher doivent comprendre des installations de productions d'énergie renouvelable. Les panneaux solaires vont fleurir sur les toits neufs de la Capitale...



De nouvelles techniques de géothermie permettent une utilisation plus facile de ce mode de production d'énergies.



Et si vous imaginiez Paris demain ?

Certes, la modification du PLU a été adoptée. Mais cela n'empêche pas le dialogue de continuer ! Sur *Imaginons Paris Demain*⁽¹⁾, le portail d'information et de concertation des projets urbains de la Ville, il est toujours possible d'apporter sa pierre à l'édifice pour définir les contours de la capitale de demain. Actuellement, vous pouvez notamment donner votre avis sur l'aménagement du site Saint-Vincent-de-Paul. Où consulter les contributions des autres internautes quant au renouvellement du quartier Bercy-Charenton. « L'imagination au pouvoir », telle est l'ambition portée par ce projet, avec, pour but, de faire des Parisiens les acteurs de la mutation de leur ville. Et vous, quels paris feriez-vous pour Paris ?

(1) www.imaginons.paris